

# CONDITIONS GÉNÉRALES (CG)

2025

## Champ d'application

Le HC Bienne Gastro SA fournit toutes ses prestations conformément aux présentes conditions générales (CG) ainsi qu'à la confirmation écrite de la commande. En réservant une prestation, le client accepte les CG.

Le HC Bienne Gastro SA s'engage à exécuter les commandes avec soin et à réaliser l'événement en temps voulu et dans l'ampleur convenue entre les deux parties.

## Locaux et mobilier

Le HC Bienne Gastro SA met en location des salles de conférence et d'événements pour l'organisation de manifestations, avec les prestations et fournitures y relatives. Les CG s'appliquent également aux événements organisés par le HC Bienne Gastro SA dans les stades de la Tissot Arena ou sur la Place publique.

Le prix de location des locaux comprend le mobilier et l'agencement convenus au préalable, les tables pour conférences et séminaires, le comptoir d'accueil, les vestiaires mobiles, l'éclairage, l'électricité et le chauffage dans des conditions normales ainsi que le nettoyage final. Si une salle doit être réaménagée durant l'événement, un supplément sera alors facturé.

## Prestations de catering

Dans toutes les salles, dans les stades de la Tissot Arena ainsi que sur la Place publique, ni les services de traiteurs externes ni une restauration auto-fournie ne sont autorisés. Le HC Bienne SA réalise une offre de catering selon les

vœux et le budget du client. Lors du choix des boissons et des mets, une importance particulière est accordée à une qualité irréprochable. L'offre est adaptée selon les saisons de l'année. Les propositions de menus sont valables à partir de 30 personnes et comportent un menu unique par événement. Une variante végétarienne est proposée si nécessaire, en complément. Les enfants ainsi que les personnes souffrant d'allergies doivent être annoncés suffisamment tôt.

En cas de modifications de dernière minute de l'offre du marché ou d'augmentation massive des prix, le HC Bienne Gastro SA se réserve, en accord avec l'organisateur, le droit de modifier légèrement l'offre de menus.

## Nombre de participants

Le nombre définitif de participants doit être confirmé par écrit au HC Bienne Gastro SA au plus tard 7 jours ouvrables avant l'événement. En cas de participation inférieure à ce nombre, le chiffre communiqué par écrit sera facturé. En cas de participation supérieure, le chiffre le plus élevé sera pris en compte.

## Installations techniques de tiers

Le HC Bienne Gastro SA dispose d'un équipement de base au niveau des installations techniques (lumière, image, son). Si, à la demande de l'organisateur, des équipements supplémentaires doivent être loués auprès de tiers, cela se fait au nom et aux frais de l'organisateur, le tout avec un mandat. Ce dernier est responsable du traitement soigneux ainsi que de la restitution correcte du matériel loué.

## Collisions de calendrier

En raison du report ou de la planification de dernière minute de matchs nationaux ou internationaux de football ou de hockey sur glace par des tiers (par ex. la Swiss Ice Hockey Federation, la National League, le HC Bienne, l'Association suisse de Football), des conflits de calendrier imprévus peuvent survenir avec des événements déjà confirmés. Dans ce cas, HC Bienne Gastro SA est autorisée à résilier le contrat sans indemnisation pour l'organisateur et à proposer une date de remplacement appropriée.

## Résiliation par le HC Bienne Gastro SA

S'il existe des raisons de supposer que l'événement pourrait compromettre l'activité, la sécurité ou la réputation du HC Bienne Gastro SA et des stades de la Tissot Arena, ou si des informations fausses ou incomplètes ont été fournies concernant le contenu et le déroulement de l'événement, le HC Bienne Gastro SA est autorisé à résilier le contrat sans préavis ni indemnisation vis-à-vis de l'organisateur.

## Résiliation par l'organisateur

En cas d'annulation d'un événement confirmé, les règles suivantes s'appliquent (jusqu'à 50 personnes) :

7 à 3 jours ouvrables avant l'événement :	50 % des prestations confirmées
2 à 0 jours ouvrables avant l'événement :	100 % des prestations confirmées

# CONDITIONS GÉNÉRALES (CG)

2025

Pour les prestations déjà fournies par un sous-traitant ou pour les prestations spéciales convenues, l'organisateur demeure en tout cas responsable.

En cas d'annulation d'un événement confirmé, les règles suivantes s'appliquent (à partir de 51 personnes) :

14 à 7 jours ouvrables avant l'événement : 50 % des prestations confirmées

6 à 0 jours ouvrables avant l'événement : 100 % des prestations confirmées

Pour les prestations déjà fournies par un sous-traitant ou pour les prestations spéciales convenues, l'organisateur reste en tout cas responsable.

## Devoir de diligence et décoration

L'utilisation des locaux doit se faire dans le respect du devoir de diligence habituel et exclusivement aux fins convenues. Il est interdit d'apporter des matériaux dangereux ou des matériaux de décoration facilement inflammables dans les locaux. Sans l'autorisation du HC Bienne Gastro SA, il est interdit de clouer des clous et de fixer des dispositifs adhésifs. Sur demande, le HC Bienne Gastro SA fournit des décorations florales et végétales individuelles moyennant une facturation des frais du fournisseur de prestations.

## Élimination des déchets

L'organisateur est responsable de l'enlèvement après l'événement de toutes les marchandises et du matériel de décoration qu'il a lui-même apporté. Dans le cas contraire, des frais forfaitaires d'élimination seront facturés.

## Horaires

Afin de garantir le bon déroulement de toutes les manifestations organisées par le HC Bienne Gastro SA, les horaires convenus pour la location des locaux doivent être respectés. En cas de dépassement des horaires, d'éventuels frais supplémentaires éventuels seront facturés à l'organisateur.

## Heure de fermeture

Les restaurants et locaux du HC Bienne Gastro SA sont ouverts jusqu'à minuit. Si une prolongation de l'heure de fermeture est souhaitée, la demande correspondante doit être soumise au HC Bienne Gastro SA au plus tard deux semaines avant l'événement. Les frais supplémentaires pour le service, le buffet et de cuisine ainsi que les frais liés à l'autorisation de prolongation de l'heure de fermeture seront à la charge du client.

## Sécurité

L'organisateur est tenu de n'accorder l'accès qu'au nombre de personnes convenu par écrit. Les issues de secours, les dispositifs de sécurité et les extincteurs ne doivent être ni recouverts ni obstrués. Les prescriptions de la police du feu doivent être strictement respectées. Il

est interdit de fumer dans tous les locaux du HC Bienne Gastro SA ainsi que dans les stades de la Tissot Arena.

En cas de violation des CG, des consignes de sécurité ou des instructions données par les responsables du HC Bienne Gastro SA, l'événement peut être interrompu.

## Responsabilité

L'organisateur est responsable envers le HC Bienne Gastro SA de tous les dommages ou pertes de mobilier et d'équipements causés par les participants à l'événement ou ses employés. Le HC Bienne Gastro SA décline toute responsabilité pour les dommages corporels ainsi que pour le vol et l'endommagement d'objets, vêtements ou matériels apportés et n'assume aucune obligation de surveillance ou de conservation.

## Conditions de paiement

Tous les prix sont indiqués en CHF et incluent une TVA de 8,1 %. Sous réserve de modifications de prix. Payable dans les 10 jours nets.

## Schlussbestimmungen

Le HC Bienne Gastro SA se réserve le droit de modifier les présentes CG à tout moment et sans préavis. La version actuelle est disponible sur <https://www.ehcb.ch/fr/gastro/events>.

## For juridique et droit applicable

Les présentes CGV sont exclusivement soumises au droit suisse. Le for juridique est Bienne.